

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1909)
Heft: 89

Vereinsnachrichten: Assemblée générale du 18 juillet 1909 à l'Enge (Berne)

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

M. Born demande que l'on continue comme par le passé à indiquer dans le journal à la veille de l'Assemblée générale les objets de la discussion.

La proposition Sylvestre est adoptée.

Le principe du secrétariat général tel que le proposait le Comité central est par conséquent écarté.

A la suite de ce vote, M. Vibert tient cependant à rappeler les services nombreux rendus à la société par M. Loosli et l'en remercie.

M. Righini, parlant au nom de la section de Zurich, regrette de ne pouvoir partager les sentiments de M. Vibert.

M. Hodler se plaint des exigences de la section de Zurich.

M. Righini riposte et déclare que la section de Zurich n'est pas plus exigeante que les autres sections.

M. Vautier rappelle que le Comité central est investi d'un droit de censure.

M. Emmenegger déclare partager le point de vue de M. Righini.

L'Assemblée passe à l'examen des propositions des sections relative à la création d'un secrétariat central.

La section de Zurich demande que le Comité central présente une nouvelle motion sur la création d'un secrétariat central.

M. Röthlisberger donne lecture de la proposition de la section de Neuchâtel insérée déjà dans *L'Art Suisse*.

M. Vautier est opposé aux propositions de la section de Neuchâtel. Il voudrait que les séances mensuelles du Comité central soient remplacées par des réunions des présidents des sections. Ce point de vue est combattu par MM. Röthlisberger et L'Eplattenier.

La proposition de Neuchâtel combinée avec celle de Zurich est mise aux voix et adoptée.

Le Comité central est ainsi chargé d'étudier la réorganisation du Comité central dans le sens indiqué par la proposition de Neuchâtel et de soumettre en temps utile aux sections des propositions fermes, et cela en temps utile pour qu'elles puissent être votées à la prochaine Assemblée générale.

8. Bâtiment d'exposition.

M. Loosli donne lecture d'une étude relative à un projet de bâtiment d'exposition.

Après un échange de vues entre MM. Sylvestre, Röthlisberger, L'Eplattenier, Vibert, Loosli, l'Assemblée décide de laisser à chaque section la liberté de faire des démarches auprès des autorités aux fins d'obtenir des subsides pour la construction de bâtiments d'exposition. Cette décision est dictée à l'Assemblée par le refus du Département fédéral de l'Intérieur de laisser centraliser les manifestations artistiques dans notre pays.

La section de Berne reprend dès lors à son compte le projet de construction d'un bâtiment d'exposition.

9. Rapports avec le Kunstverein.

Le secrétaire central donne lecture d'un mémoire relatant les entrevues qu'il a eues avec le président du Kunstverein. Il est décidé que la question du Kunstverein sera renvoyée à l'étude des sections.

Sur la proposition de M. Righini le Comité central est invité à se réunir avec le Comité du Kunstverein et à présenter des propositions fermes au vote des sections avant fin novembre. La question des assurances fera l'objet d'une étude plus approfondie de la part du Comité et du secrétaire central.

10. Propositions des sections.

Une proposition de la section de Berne, tendant à ce que la moitié de la cotisation des membres passifs revienne aux sections, est adoptée.

Est de même adoptée une proposition de la section de Zurich tendant à nommer un secrétaire rétribué chargé de

l'organisation et de la surveillance des expositions de la société.

Enfin, lecture est donnée d'une lettre circulaire de la section de Lausanne. L'Assemblée regrette l'abstention de la section de Lausanne et décide toutefois de ne point insérer dans *L'Art Suisse* cette lettre, les griefs qui y sont exposés ayant été discutés déjà à propos du secrétariat central.

La séance est levée à 7¹/₂ heures.

Le secrétaire français:

H. Brühlart.

Assemblée générale du 18 juillet 1909 à l'Enge (Berne).

Monsieur Hodler, président central ouvre la séance et souhaite cordialement la bienvenue aux membres présents.

Mr. le Dr Geiger donne lecture du protocole de l'assemblée des délégués en langue allemande.

Mr. Brüllhard, en lit le compte-rendu français.

Mr. Sylvestre propose à l'assemblée la ratification des propositions de l'assemblée des délégués d'autant plus qu'elles ont été minutieusement discutées.

Mr. Trachsel est du même avis.

L'assemblée adhère à cette proposition.

MM. Röthlisberger et Emmenegger rapportent sur les comptes et la gestion du caissier central, Mr. Cardinaux, proposant de remercier le caissier de ses bons services et de lui donner décharge. Mr. Emmenegger prie encore les caissiers de sections qui n'ont pas encore versé leurs cotisations à la caisse centrale, de s'exécuter aussi vite que possible. Le compte rendu sur la gestion financière est adopté.

Mr. Suffert désire que le rapport de la caisse soit imprimé dans „L'Art Suisse“, proposition qui est adoptée.

Notre président central, Mr. Hodler, est réélu à l'unanimité et remercie l'assemblée de ce témoignage de confiance.

Chez plusieurs candidats, l'assemblée n'est pas suffisamment renseignée sur leurs qualités dont dépend l'admission. Mr. Emmenegger en propose l'admission provisoire, proposition qui est adoptée. De plus sont admis deux candidats de la section de Lucerne présenté par Mr. Emmenegger, et l'un de celle de Genève, présenté par Mr. Sylvestre, qui ne figuraient pas sur liste.

Art. 7 de l'ordre du jour, concernant la création d'un secrétariat central est renvoyé à l'examen du Comité central avec l'ordre de traiter en même temps la proposition de la section de Neuchâtel à ce sujet.

Art. 8. Mr. Loosli, rédacteur, donne un extrait de son rapport sur le travail du Comité central concernant le bâtiment d'exposition, et propose de renvoyer la question à la section de Berne, les négociations ayant prouvé qu'un bâtiment quasi fédéral ne pourrait être érigé.

Mr. Bouvier est d'avis que la question n'est pas close, étant donné que chaque ville peut demander des subventions.

Mr. Sylvestre flétrit les promesses faites antérieurement par Mr. Wuillermet, étant donné que le Conseil fédéral était franchement hostile à un bâtiment d'exposition fédéral. Répondant à une interpellation de Mr. Jeanneret, il déclare que les subventions pour les bâtiments d'exposition ne grèveront pas le crédit ordinaire alloué aux Beaux-Arts, mais seront pris d'un crédit spécial.

Art. 9. Loosli, rédacteur, rend compte en abrégé de nos négociations avec le „Kunstverein“, se rapportant à la constitution du jury du „Turnus“ et à la création d'une institution de rentes viagères. Adopté dans le sens des

propositions de l'assemblée des délégués. Les négociations seront donc poursuivies de sorte que le Comité central pourra soumettre ses propositions aux sections par la voie du journal.

Mr. Jeanneret propose l'insertion du rapport de Mr. Loosli dans „L'Art Suisse“. Adopté.

Art. 10. Proposition de la section de Berne. Adoptée.

Art. 10 a et 10 b. Propositions de la section de Zurich. Adoptées.

La section de Lucerne retire sa proposition, espérant que le Comité central s'occupe plus activement que par le passé de la rédaction des articles du journal.

Propositions individuelles.

Mr. Trachsel désire que chaque section reçoive un numéro de „L'Art Suisse“, destiné à être intégré aux archives des sections. Adopté.

Mr. Vibert désire qu'à l'avenir une salle spéciale soit réservée aux sculptures dans nos expositions.

Mr. Righini fait remarquer que le bâtiment d'expositions à Zurich dispose de vastes salles.

Mr. Siffert désire que la liste des propositions d'achat du „Turnus“ soit rédigée par le jury et non par les membres de la Commission fédérale des Beaux-Arts.

Mr. le Dr Geiger parle dans le sens de la section d'Aarau et attire l'attention sur certains articles de journaux.

Mr. Emmenegger conteste la compétence en matière de l'assemblée générale et fait ressortir qu'il s'agit là d'une question interne du „Kunstverein“.

Mr. Righini propose que le Comité central présente la proposition Siffert au „Kunstverein“ sous la forme d'un désir. Adopté.

Mr. Silvestre, parlant de l'Exposition nationale de 1913, propose que chaque société expose séparément, et que le délégué du Comité central soit tenu à se conformer à ce désir dans ses pourparlers avec les comités compétents. Cette proposition est appuyée très chaudement, puis adoptée.

Mr. Jeanneret interpelle au sujet de l'exposition de Rome.

Le secrétaire central, Mr. Linck, donne lecture de la lettre de l'office fédéral des expositions dans laquelle il nous communiqué le programme tel qu'il a été transmis par le Département fédéral du Commerce et de l'Industrie.

Sur la proposition de Mr. Silvestre il sera adressé une lettre au Département du Commerce, pour savoir si la Suisse y sera représentée officiellement.

Mr. Hodler, président central, clôt les débats.

Le I^{er} secrétaire central:

Linck.

Le II^e secrétaire central:

Tièche.

Rapport

au Comité central de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses, pour être soumis à l'Assemblée des délégués et à l'Assemblée générale, le 4 et 5 juillet 1909, concernant

le bâtiment d'exposition.

Monsieur le Président,

Messieurs,

Quelques jours après la nomination de votre rapporteur au poste de rédacteur de „L'Art Suisse“, donc dans la première quinzaine du mois d'octobre dernier, M. Hodler, président central, me chargea, en exécution des décisions prises par la dernière Assemblée générale, d'étudier dans le plus bref délai possible la question de l'érection d'un bâti-

ment d'exposition et de lui en rapporter en lui soumettant des propositions. .

L'examen minutieux de cette question démontra, qu'avant tout il était indispensable de s'orienter sur deux points, sans quoi un travail utile ne pouvait être fait. Le premier point était celui de la construction, et par là-même purement technique, le second celui des finances.

Afin de nous orienter quelque peu sur le coût probable d'un tel bâtiment, M. Hodler commanda à notre membre, M. Indermühle, architecte à Berne, l'élaboration d'un projet idéal et celle d'un devis sommaire du coût probable. Les indications que M. le président central joignit à sa commande furent les suivantes:

1. Le bâtiment devra se conformer à toutes les exigences d'un bâtiment d'exposition moderne;

2. Il sera assez spacieux pour recevoir les grandes expositions nationales, notamment le Salon.

En d'autres termes, il faudra de la place pour 1200 œuvres.

M. Indermühle se mit à la besogne sans retard, et soumit en très peu de temps un projet idéal, se conformant aux indications qui viennent d'être énoncées, et dont il évaluait le coût, sans compter toutefois celui du terrain, à 250 000 frs. au maximum.

Un devis sommaire laissait prévoir en plus, que l'entretien et la gestion de l'entreprise absorberait une somme de 7000 frs. par an et que le coût du terrain serait dans la cas le plus favorable de 150 000 frs.

Votre rapporteur se mit sans tarder en relation avec des gens d'affaires, pour s'entendre avec eux au sujet de la réalisation financière du projet.

Afin de travailler rapidement et ne point être entravé dans ses démarches, il pria le Comité central au commencement de décembre a. p. de lui donner plein-pouvoir, afin de traiter au nom du Comité les questions de finance et d'acquisition de terrain, sous réserve pourtant de l'approbation ultérieure du Comité. L'acte de procuration lui fut donné le 10 décembre et signé de tous les membres du Comité central. Les signatures furent légalisées le 19 décembre par devant le notaire et votre rapporteur entama sans retard des relations avec les maisons de banque. Avec l'assistance d'un homme de finance de confiance il élaborait tout un plan de finance, basé sur le principe d'un emprunt d'obligations à primes. Ce plan est joint au présent rapport et fut imprimé sans retard afin d'être soumis au plus vite aux instituts financiers, pour qu'ils l'examinent et qu'ils en rapportent.

Toutes les banques avec la direction desquelles votre rapporteur conféra, trouvèrent le plan soumis très acceptable, sous restriction pourtant de quelques points secondaires, se rapportant surtout à la durée prévue de l'amortisation et à la méthode à suivre pour l'émission des primes. Par contre ils ne manquèrent pas de faire remarquer à votre rapporteur, que le moment d'émission d'un projet pareil était des plus inopportuns, le public ayant assez eu de loteries cantonales pour en être fatigué, et la dépression financière et commerciale étant telle qu'il n'y avait aucun espoir de placer nos obligations.

Par contre la „Schweizerische Vereinsbank“, la „Banque cantonale de Berne“ et la „Caisse d'Epargnes et de Prêts à Berne“ déclarèrent être prêts à examiner d'autres solutions financières et de les prendre en main, du moment que nous pourrions soumettre un projet acceptable. La direction de la Caisse d'Epargnes et de Prêts fut même assez aimable pour proposer à votre rapporteur une autre base financière et se déclara prête à examiner et à critiquer